

PROCES - VERBAL 1/2019

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 27 MARS 2019 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018	3
1. Communications	4
1.1. Communications du Bureau	4
1.1.1. Représentations et invitations	5
1.1.2. Lettres et pétitions	6
1.1.3. Motions, postulats et interpellations	6
1.2. Communications de la Municipalité	6
2. Ordre du jour	7
2.1. Assermentation de M. Patrick du BOIS en remplacement de M. François KHOSROV (Alliance du Centre), démissionnaire	7
2.2. Election d'un membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) en remplacement de M. François KHOSROV (Alliance du Centre), démissionnaire	8
2.3 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)	8
2.4. Election d'un délégué au Service intercommunal des taxis en remplacement de M. François KHOSROV (Alliance du Centre), démissionnaire	9

2.5. Préavis 1-2019 Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz – Crédit d'étude du projet d'ouvrage - Crédit demandé CHF 2'793'000.00	9
2.6. Préavis 2-2019 Chemins des Vignes et du Pré de la Tour - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain Crédit demandé CHF 4'793'000.00	16
2.7. Préavis 3-2019 Quartier des Boverattes - Chemins de Rennier, des Boverattes, de Leisis, de la Reine Berthe, de Clair Matin, du Viaduc et du Caudoz - Renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully, mise en séparatif et aménagements routiers Crédit demandé CHF 3'430'000.00	18
2.8. Propositions individuelles	21
2.8.1. Postulat « Réchauffement climatique et urbanisme » déposé par M. Alexis Bally	21
2.9. Divers	23
2.9.1. Interpellation de Mme Muriel Thalman « Réfectoire Arnold Reymond : à quand un réfectoire attractif, adapté aux modes de vie de nos jeunes ? »	23
2.9.2. Interpellation « Pully peut-elle sauver la planète ? » déposée par M. Dimitri SIMOS au nom du groupe des Verts	23
2.9.3. Grands arbres Eugène Roy	24
2.9.4. 1. Intensité éclairage public nocturne 2. Action internationale éclairage monuments historiques 3. Positionnement de la Municipalité par rapport aux antennes 5G Isabelle Krenger	25
2.9.5. Construction Jardin des Désertes Alexis Bally	26
2.9.6. Championnats vaudois de gymnastique aux agrès Robin Carnello	27
2.9.7. 1. Championnats vaudois de gymnastique aux agrès 2. Chasse du lapin de Pâques Nadia Privet	28

Le Président :

Mesdames, Messieurs, je vous prie de prendre place. Je vous souhaite une cordiale bienvenue. Je remercie notre secrétaire de procéder à l'appel.

Excusés

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Eliane Fedrigo, Anne Ganty, Liliane Masson, Paola Orlando Micolot, Josette Perrig, Pauline Taffelmacher, Lucienne Vasserot, Sylvie Winkler et MM. Pierre François Clerc, Philippe Diesbach, Jean-Marc Duvoisin, Marc Ehrlich, Steve Marion, Alexandre Meylan, Cedric Milliquet, Yassin Nour, Julien Pache, Cyrille Piguet, Serge Rinsoz, Philippe Slama, Jean-Marc Sottas.

Absents

Les conseillères et les conseillers suivants sont absents : Suzanne Berger, Jean-Robert Chavan, Max Henking, Ernest Moser.

Nous sommes 74 présents ; le quorum est donc atteint.

Je vous rappelle l'envoi de la convocation à cette réunion qui comprenait l'ordre du jour et qui a été remis à la poste le 4 mars dernier, soit dans le délai réglementaire de trois semaines avant la séance de ce jour. Le Conseil ayant été convoqué régulièrement et le quorum étant atteint, je constate que ce Conseil peut valablement délibérer et je déclare ainsi la séance ouverte.

J'excuse M. le Député Guy-Philippe Bolay. Je salue les représentantes de la presse, Mme Prisca Hess, pour Le Régional en remplacement de Mme Nina Brissot, ainsi que Mme Nicolier pour 24 Heures, en les remerciant de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre ville. Je salue la bienvenue au public en le remerciant, comme d'habitude, de l'intérêt porté à la vie de notre commune. Je salue également la Municipalité au grand complet ainsi que les représentants de l'administration communale qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses. Je remercie enfin les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

Lors de cette séance, nous avons ou aurons la présence au balcon des apprentis et des candidats à la maturité professionnelle de notre commune, formés au sein de notre administration et accompagnés par la cheffe de service du personnel de notre ville. Ils sont venus assister à nos débats, à nos travaux, dans le cadre de la préparation d'un examen ayant pour thème la politique et l'administration. Je leur souhaite à toutes et tous la bienvenue et forme le vœu que cette expérience leur soit profitable et surtout source de vocation.

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018**Le Président :**

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 vous a été adressé par mail du lundi 18 mars. C'était un bon rappel dans la mesure où notre dernière séance date maintenant de plus de trois mois. Vous l'avez certainement lu. Avez-vous des remarques, des propositions de corrections, des compléments ? Si c'est le cas, c'est le moment de vous exprimer. Ce n'est pas le cas. Je considère donc que ce procès-verbal est adopté d'office.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président :

Le 15 décembre dernier, soit deux jours après notre dernière réunion, **décédait une figure pulliérane**. Je veux rappeler ici la mémoire de **M. Marcel Pasche**, membre actif et écouté de notre conseil depuis 1974 et pendant plus de quatre décennies, Président de cette assemblée en 1999, membre attentif et exigeant de notre commission des finances. Son engagement pour notre commune dépassait le cadre de ses activités de conseiller communal puisque nous le retrouvions actif dans les sociétés locales, notamment au sein du Pully Basket où j'ai eu le privilège de le côtoyer. Nous étions nombreux à accompagner M. Marcel Pasche à sa dernière demeure le 20 décembre dernier. M. Haldy s'est exprimé lors des obsèques avec un témoignage affectueux et émouvant. Nous garderons fidèlement et avec gratitude la mémoire de notre ancien collègue et adressons une nouvelle fois toute notre sympathie à sa famille, en particulier à mon ami Jean-Marc, notre ancien collègue, ici présent ce soir.

Je vous remercie de vous lever pour observer une minute de silence en la mémoire de M. Marcel Pasche.

Merci, vous pouvez vous rasseoir.

Il est d'usage de vous communiquer les résultats pulliérans sur les sujets des **votations et élections**, même si vous avez chaque fois l'impression de déjà vu ou entendu. Nous avons tout d'abord eu un dimanche de votation fédérale le 10 février dernier. Un seul objet était à l'ordre du jour : l'initiative « Stopper le mitage pour un développement durable du milieu bâti » dite initiative contre le mitage. Pully a voté comme l'ensemble du Canton, et d'ailleurs comme l'ensemble de la Confédération, en refusant cette initiative à une majorité de 62,92 % des suffrages exprimés, à savoir 1605 oui et 2724 non.

Il en est allé de même pour les résultats de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat vaudois du 17 mars dernier où Pully a voté un peu comme l'ensemble de notre canton. Voici les résultats résumés. Vous les connaissez déjà. Je vous laisse les redécouvrir (sur l'écran). Chacun pourra faire son analyse de ces résultats pulliérans. Je me bornerai pour ma part à constater qu'ils sont assez éloignés de la configuration de cette assemblée.

Dans ce même contexte, je dois vous communiquer la date des prochaines élections fédérales qui auront lieu le dimanche 20 octobre 2019. Sortez vos agendas ! Je vous invite à réserver d'ores et déjà cette date, quand bien même elle tombe au milieu des vacances vaudoises. Vous serez en effet convoqués, comme de coutume, pour participer au dépouillement. Je suis instruit de vous communiquer que cela n'est en principe pas une activité facultative.

Je me suis rendu le 11 février, en compagnie de notre secrétaire et du sceau du Conseil, au Service des eaux de la ville de Lausanne pour **signer la convention CISTEP** que vous aviez approuvée le 31 octobre dernier. Elle est donc maintenant entrée en vigueur.

Nous avons reçu l'approbation formelle par la cheffe du Département de **l'amendement à l'article 68 de notre règlement du Conseil** voté le 26 septembre. Cette décision date du 14 décembre 2018, soit du lendemain de notre dernière réunion. Je vous ai informé de cette décision et vous ai fait adresser par mail ce nouveau règlement en date du 21 mars dernier. Cet amendement, que vous ne pouvez pas ne pas connaître par cœur, vu le nombre de fois dont nous en avons débattu, est donc entré en vigueur et sera appliqué tout à l'heure. La nouvelle version est depuis peu sur notre site internet et vous avez sur vos tables, accompagnant la communication de la Municipalité à ce propos, un sticker vous permettant de mettre à jour votre règlement.

Nous vous avons transmis, le 9 mars dernier, la pré-invitation à la **Conférence d'agglomération** qui se tiendra le 23 mai dès 18h00 à la salle Métropole à Lausanne. Elle doit vous intéresser compte tenu du premier préavis que nous aurons à traiter ce soir.

La Municipalité a proposé au Bureau **l'annulation de la séance prévue le 1^{er} mai**, faute d'objet à traiter. Le Bureau s'est rallié à cette proposition, si bien que vous êtes désormais libres de disposer de votre soirée du 1^{er} mai. Je regrette, bien évidemment, d'être à nouveau plus de deux mois sans vous revoir dans cette salle mais, compte tenu du montant des investissements à l'ordre du jour de ce soir, une pause est peut-être bienvenue.

1.1.1. Représentations et invitations

Le Président :

J'ai représenté le Conseil aux manifestations suivantes :

- l'année a débuté le 16 janvier avec le vernissage de l'exposition Jacques Berger, Le geste nu, au Musée d'art de Pully ;
- le samedi 19 janvier, le tout Pully se retrouvait à l'apéritif de début d'année de Promotion Pully Paudex Belmont ;
- le 29 janvier se tenait à Paudex le rapport annuel du SDIS Ouest Lavaux ;
- les 16 et 17 mars se tenait la soirée du Corps de musique de Pully. J'ai participé au concert-spectacle du dimanche 17 mars ;
- le 21 mars, soit il y a quelques jours, s'est tenue la cérémonie majestueuse et impressionnante marquant les rapports annuels des trois Corps sécuritaires.

J'ai malheureusement dû m'excuser à un certain nombre de manifestations :

- le samedi 16 février pour l'assemblée générale de la Mosaïque de Pully-Nord ;
- le 11 mars pour la cérémonie de la première pierre de la construction des Boverattes. Votre conseil y a été représenté en cette occasion par notre 1^{er} Vice-président, Robin Carnello ;

- le 14 mars, j'ai dû m'excuser à pas moins de trois manifestations, à savoir le bouquet de chantier du hangar des jardiniers de l'av. Guillemin, l'assemblée générale de l'Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont et l'inauguration de l'exposition « Construire+malin = romain » à l'Archéolab. Une semaine de vacances m'a ainsi évité l'exercice difficile du choix. Aucun des deux vice-présidents du Conseil n'était malheureusement disponible ce jour-là pour me remplacer.

- le dimanche 24 mars, j'ai également dû m'excuser à l'Assemblée paroissiale de Pully – Paudex en raison d'une fête de famille.

Comme vous pouvez le constater, notre vie locale est très dense, variée et passionnante. Derrière toutes ces manifestations, nous trouvons une multitude de Pulliérans et Pulliérans qui se dévouent au service de notre communauté. A toutes et tous : grand merci.

1.1.2. Lettres et pétitions

J'ai reçu le 25 février une **démission à la Commission d'urbanisme** de la part de M. Martial Ostertag. Je vous lis son courriel : « Monsieur le Président, par ces quelques lignes, je tiens à vous faire part avec regret de ma démission de membre de la Commission d'urbanisme, et ceci avec effet immédiat. Au vu de mes nombreuses absences de dernières minutes en commission, je remarque qu'il est préférable de laisser la place à une personne plus disponible au sein du groupe PLR. Avec mes meilleures salutations ». Signé : Martial Ostertag. J'ai immédiatement demandé au chef de groupe PLR quand un ou une successeur(e) serait présenté(e) à votre vote. Cela sera en juin prochain vu l'annulation de notre séance du 1^{er} mai.

1.1.3. Motions, postulats et interpellations

Le Président :

M. Alexis Bally nous a adressé le 3 mars dernier un **postulat** qui vous a été transmis le 9 mars intitulé : « Réchauffement climatique et urbanisme ». Ce postulat sera traité sous point 8 « Propositions individuelles » de notre ordre du jour.

J'ai aussi reçu une **interpellation** que **M. Simos** va développer tout à l'heure au nom du **groupe des Verts** au chapitre des divers si elle est appuyée par 5 membres de notre Assemblée. Je vous l'ai faite suivre lundi soir afin que vous puissiez vous faire une opinion à ce sujet.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

Vous avez reçu trois communications sur vos tables. La communication n° 1 sur le marquage d'un passage pour piétons au chemin des Tilleuls, la communication n° 2 « Un local de rencontre pour les seniors de Pully-Sud » et la communication n° 3 « Règlement du Conseil communal », je l'ai déjà évoquée tout à l'heure. M. le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ou en faire

d'autres, étant précisé que l'Assemblée pourra faire des remarques et poser des questions à leur propos en fin de séance au chapitre des divers de notre ordre du jour ?

M. le Syndic répond par la négative.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé le 4 mars dernier conformément à l'art. 24. Cet envoi comportait trois préavis que nous traiterons tout à l'heure.

Je prie celles et ceux d'entre vous qui ont des remarques à formuler à propos de cet ordre du jour de se manifester maintenant. Cela ne semble pas être le cas. Je le considère comme approuvé et nous pouvons passer à l'examen des points qui y figurent.

2.1. Assermentation de M. Patrick du BOIS en remplacement de M. François KHOSROV (Alliance du Centre), démissionnaire

Le Président :

Nous allons donc procéder à l'assermentation de M. du Bois, premier vient-ensuite sur la liste de l'Alliance du Centre – Verts Libéraux, en remplacement de M. François Khosrov dont je vous avais lu la lettre de démission et que vous avez applaudi in absentia lors de notre séance du 13 décembre dernier.

Je prie M. l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonctions. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du Conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ! ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Patrick du Bois ?

M. Patrick du Bois : Je le promets !

Monsieur et cher collègue, au nom de cette Assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully, vous prie de passer vers le secrétaire immédiatement pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal. J'invite l'Assemblée à se rasseoir. (Applaudissements)

M. du Bois, vous pouvez prendre place dans nos rangs.

2.2. Election d'un membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) en remplacement de M. François KHOSROV (Alliance du Centre), démissionnaire

Le Président :

Nous allons maintenant procéder aux remplacements nécessités par la démission de notre collègue au sein de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) ainsi qu'au Service intercommunal des taxis. Je rappelle pour ces deux points de l'ordre du jour que, conformément à notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

Pour ce point 2 de l'ordre jour : élection d'un membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) en remplacement de M. François KHOSROV, démissionnaire, j'invite le groupe AdC à présenter une candidature à ce poste.

Mme Nadia PRIVET :

L'Union Pulliérane – Vaud Libre (AdC) vous invite à accepter la candidature de Mme la Conseillère Verena Kuonen, actuellement membre suppléante à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI). Elle fut aussi présidente de cette commission. Elle garde toujours le même intérêt pour les travaux réalisés par la CARI. Nous vous prions d'accepter sa candidature.

Le Président :

Merci, Mme la Conseillère Nadia Privet, pour la présentation de Mme Verena Kuonen. Je dois formellement poser la question : y a-t-il d'autres candidatures ? Cela n'est pas le cas. (Applaudissements) Mme Kuonen, ces applaudissements confirment votre élection tacite à la CARI.

2.3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Le Président :

L'élection n'est plus éventuelle puisque Mme Kuonen était suppléante. Nous devons maintenant élire un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Mme Nadia PRIVET :

L'Union Pulliérane – Vaud Libre (AdC) a le plaisir de présenter la candidature de M. le Conseiller Frank Ducret. Conseiller aguerri et ayant participé à de nombreuses commissions, il mettra toutes ses compétences au service de la CARI. Nous vous prions de faire bon accueil à sa candidature.

Le Président :

Merci, Mme Privet, pour la présentation de la candidature de M. Ducret. Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Ce n'est pas le cas. (Applaudissements) M. Ducret, sous vos applaudissements, est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement. Je l'en félicite.

2.4. Election d'un délégué au Service intercommunal des taxis en remplacement de M. François KHOSROV (Alliance du Centre), démissionnaire

Le Président :

Mme Privet, vous avez la parole.

Mme Nadia PRIVET :

Fraîchement assermenté ce soir et conseiller communal pour la première fois, l'Union Pulliérane – Vaud Libre (AdC) a le plaisir de vous proposer la candidature de M. le Conseiller Patrick du Bois. Il pourra ainsi apprécier les travaux réalisés dans le Service intercommunal des taxis et intégrer une mission de délégué au service de la commune de Pully. Nous vous invitons à accepter sa candidature.

Le Président :

Merci, Mme Privet, pour cette présentation. Toujours formellement, y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. (Applaudissements) M. Patrick du Bois, je vous félicite pour votre élection.

**2.5. Préavis 1-2019 Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz
Crédit d'étude du projet d'ouvrage - Crédit demandé CHF 2'793'000.00**

Le Président :

Nous avons deux rapports traitant de ce préavis : celui de la Commission permanente d'urbanisme et celui de la commission ad hoc. M. Yassin Nour, président de la Commission d'urbanisme, est excusé. Mme Pauline Tafelmacher qui devait le remplacer pour présenter son rapport est excusée ce soir en raison d'une maladie sans gravité. Dès lors, elle m'a fait savoir qu'il n'y aurait personne de la Commission d'urbanisme pour vous résumer son rapport, mais vous l'avez tous reçu. Vous serez libres de poser des questions aux membres présents de la Commission d'urbanisme dans la salle. Je prie donc Mme Privet, présidente de la commission ad hoc, de bien vouloir rejoindre le podium pour présenter son rapport.

Mme Nadia PRIVET, présidente de la commission ad hoc :

La commission ad hoc au préavis 1-2019 Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz - Crédit d'étude demandé CHF 2'793'000.00 s'est réunie le 4 mars 2019 dans les locaux de la Damataire. La commission remercie M. Marc Zolliker, municipal ainsi que MM. Thierry Lassueur et Alexandre Machu pour leur accueil et présentation du préavis. Je remercie également les membres de la commission pour leur disponibilité et l'intérêt porté au préavis durant son étude.

J'aimerais tout d'abord expliquer la modification du premier rapport qui vous a été transmis. En effet, malgré la mise en consultation préalable de celui-ci aux commissaires, il y a eu un amalgame concernant la destruction du bâtiment, en page 2, troisième question, portant sur deux immeubles distincts : la maison jaune et l'ancienne pharmacie de la place de la Clergère. L'ancienne pharmacie est le bâtiment voisin de la

parcelle 156 appelée maison jaune. Suite à la lecture du premier rapport, les services de la DTSI ont tenu à clarifier la réponse concernant l'emprise du projet. Dès lors, le réaménagement de l'av. de Lavaux implique uniquement la démolition de la maison jaune, parcelle 156. Les autres emprises peuvent en effet se réaliser sans avoir à démolir d'autres bâtiments. Je tiens à vous faire mon mea culpa car il m'incombait de demander, eu égard au propriétaire et aux locataires de ce bâtiment, plus de précisions. Cette méprise étant maintenant réparée, ce crédit d'étude est la première étape d'un concept de remaniement du schéma de circulation du centre de Pully, les résultats concrets d'un projet d'envergure pour la Ville permettant une grande interface de mobilité diverse tel que les transports individuels, motorisés, deux roues, piétons, transports en commun et confort des habitants, ceci en lien avec le réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson-Reymondin.

C'est aussi le fruit d'une étude commencée en 2011, 2012 puis d'une démarche participative réalisée en 4 étapes de 2015 à 2017. Nous pouvons sur ce point remercier la Municipalité pour la mise en place et le suivi des collectes des informations quant aux besoins et vœux de la population pour le centre de Pully. La séance dura deux heures et a soulevé de nombreuses interrogations de la part des commissaires. Ce projet implique une nouvelle image de notre environnement urbain et un périmètre étendu. C'est l'objet même de ce crédit d'étude car il y a des ajustements précis à étudier. Un carrefour et une place emblématiques de notre centre-ville vont changer, muer, se transformer tout en s'harmonisant avec la traversée du bourg historique. Ce sont deux projets étroitement liés, comme nous l'explique la synthèse du planning de la page 18 du préavis.

La nouvelle interface de la place de la Clergère bénéficie d'une subvention fédérale de l'ordre de 35 %. Cela reste un projet audacieux qui demande d'importants investissements et de nombreuses compétences techniques. La taille et les contraintes ne peuvent être étudiées en interne par la DTSI qui a mandaté un groupement d'études pluridisciplinaires du bureau Basler & Hoffmann. Nous pouvons parler d'un tournant historique pour l'attractivité du centre car, pour la première fois, un réaménagement s'engage non seulement pour des transports publics efficaces et confortables, une modernisation des infrastructures des services industriels ainsi qu'une circulation intelligente et une harmonisation visuelle saine et conviviale pour toutes et tous.

Au terme de sa séance et des nombreuses questions résumées dans le rapport qui vous a été transmis, la commission ad hoc a accepté à l'unanimité des neuf membres présents les conclusions du préavis 1-2019. Dans sa séance du 18 février 2019, la Commission permanente de l'urbanisme a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis 1-2019. Dans sa séance du 7 mars 2019, la Commission permanente des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité les conclusions du préavis. Dès lors, nous vous recommandons d'accepter le préavis 1-2019 tel que présenté et de prendre les résolutions suivantes :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'793'000.00 afin de financer les études du projet d'ouvrage du projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) comprenant le réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz, et la modernisation des infrastructures des services industriels à l'intérieur de ce périmètre, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Je vous remercie pour votre écoute.

Le Président :

Merci, Mme Privet. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement à ce sujet. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer au sujet de l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. J'ouvre la discussion. A qui puis-je passer la parole ?

Mme Lena LIO demande la parole :

Merci, M. le Président. J'ai deux remarques sur le rapport de la commission ad hoc. La première concerne les conclusions en page 5 au point 1 : il manque un zéro dans le montant de CHF 279'300.- qui devrait être de CHF 2'793'000.-, ce qui veut dire que le crédit accordé à la Municipalité est 10 fois trop faible.

Ma deuxième remarque concerne le passage souterrain entre le collège Arnold Raymond et la Migros. Dans le rapport de la commission ad hoc, à la question de savoir si ce passage serait maintenu, il est répondu : « cette possibilité est étudiée, y compris un choix alternatif de passage en surface ou en souterrain pour les usagers, souvent des écoliers ». A mon avis, il est évident que si les deux types de traversées sont possibles, les usagers et en particulier les écoliers préféreront toujours passer en surface plutôt que de descendre dans un souterrain pour remonter de l'autre côté. Dans ce cas, le risque est que ces passages souterrains inutilisés deviennent des zones malfamées, squattées par des bandes assez peu recommandables. Je pense donc qu'il faudrait choisir entre les traversées en surface et en souterrain mais ne pas conserver les deux en parallèle. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Lio, pour votre intervention et votre lecture attentive.

M. Olivier BURNET demande la parole :

Permettez-moi aussi d'aborder très brièvement cette question des passages sous voies pour dire que, si j'ai bien suivi l'évolution qui s'est faite au sein de la Municipalité, dans un premier temps il était question de les supprimer et puis, maintenant, la porte paraît laissée ouverte, comme cela a été rappelé par Mme Lio tout à l'heure, et le préavis municipal paraît en effet beaucoup plus nuancé. J'aimerais ici souhaiter ardemment que cette possibilité de maintenir le passage sous voie Octogone – Migros soit maintenue. Il a, à mon sens, de nombreux avantages : il est apprécié des élèves et des parents, il est joliment décoré par les enfants, il est bien éclairé, il assure une sécurité parfaite à ses utilisateurs, ce qui n'est pas nécessairement le cas des passages sur la route, il est bien entretenu et son maintien, manifestement, ne coûte rien à la collectivité publique.

Voilà pourquoi je saisis cette occasion pour dire que je suis un défenseur du maintien de ce passage sous voies et que je me réserve de revenir, le cas échéant, sur ce sujet. Merci.

Mme Valérie Bory Beaud demande la parole :

J'ai également une observation et une question concernant la sécurité des piétons. Je suis d'accord avec ce qu'a dit mon prédécesseur sur le désir de maintenir un passage souterrain, surtout pour les écoliers et les personnes à mobilité réduite. Concernant la sécurité des piétons, il me semble que la vitesse sur l'avenue de Lavaux à 50 km/h, si j'ai bien lu le préavis, me paraît trop élevée sur ce plateau multimodal avec de nombreuses traversées de piétons en surface. En général, ces zones ouvertes ont une vitesse limitée à 30, voire 20. Serait-il envisageable que Pully demande une dérogation pour cette route cantonale afin d'instaurer une limitation de vitesse à 30 aux entrées de ce giratoire ? Merci.

M. Remo KUONEN demande la parole :

On peut noter certainement une belle unanimité quant à la nécessité d'entreprendre une étude de faisabilité pour ce projet d'envergure. En ce qui me concerne, j'estime que les solutions envisagées pour les flux de trafic des transports publics paraissent adéquates et appropriées. En revanche, compte tenu du contexte duquel nous devons tenir compte pour l'avenir, je ne suis pas du tout convaincu par l'accroissement du trafic privé. En effet, on sait que plus l'on facilite la circulation automobile plus il y a de véhicules. Offrir une voie bidirectionnelle par la rue de la Poste et une autre par l'avenue du Tirage aux transports privés me semble être une hérésie car cela conduit inévitablement à un véritable appel d'air.

Selon des études, il semblerait que le trafic par la rue de la Poste a diminué depuis quelques années, passant de 10000 véhicules à 8000 par jour. Ceci est certainement dû, entre autres, en partie, aux difficultés de la circulation. Alors, n'allons pas vers des facilités pour la circulation automobile, ceci d'autant plus qu'il y a un grand risque d'accroissement de la pollution atmosphérique au centre de Pully et que le Canton vient de déclarer sa ferme intention de gérer plus efficacement ce domaine dans l'agglomération lausannoise notamment et que le risque de bouchons sur l'avenue du Tirage est très grand en raison de la sortie sur l'avenue de Lavaux qui, elle-même, pourrait être fortement encombrée à cause de l'augmentation du nombre des bus qui l'emprunteront.

Ajoutons que la sécurité des petits écoliers qui traverseront une voie bidirectionnelle aux heures de pointe pourrait aussi être prise en compte. Finalement, on nous présente des projections du nombre de véhicules qui emprunteront l'avenue du Tirage, mais elles me semblent être une sorte de sculpture sur les nuages car elles ne sont fondées sur rien d'objectif puisque les derniers comptages, selon mes informations, datent de 2012. On a vu qu'au cours de toutes les décennies passées les experts se sont systématiquement fourvoyés dans leurs évaluations de l'accroissement du trafic !

En conclusion, il faut continuer à limiter, comme jusqu'à présent, le trafic à travers Pully et imaginer, comme cela a déjà été fait, un seul sens de direction sur l'avenue du Tirage, excepté pour les transports publics ainsi que sur la rue de la Poste. Notons encore que, traverser une rue qui n'a qu'un seul sens de circulation est bien plus sûr, tout particulièrement lorsqu'on ne peut pas prévoir un îlot de sécurité au milieu des passages piétons. Merci bien.

Le Président :

Merci, M. Kuonen pour votre intervention. S'il n'y en a pas d'autres immédiatement, mais la discussion est loin d'être close, je me tourne vers la Municipalité pour savoir qui souhaite répondre. On a des questions sur les passages sous voies, sur la limitation à 30 km/h, sur le bidirectionnel.

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, je vais peut-être répondre dans l'ordre. Je crois qu'il n'y a pas de complément à apporter sur les passages sous voies, si ce n'est ce que vous avez pu lire dans le préavis, c'est-à-dire que pour le moment, on a, à la demande de plusieurs personnes, laissé encore ouverte cette option de conserver un passage sous voies entre le collègue Arnold Reymond et la place Neuve. Nous n'avons pas encore la réponse. On va étudier cette problématique dans le cadre du projet.

Concernant la vitesse sur l'avenue de Lavaux, je pourrais vous dire que les giratoires sont justement des modérateurs de trafic. Vous ne pouvez pas entrer dans un giratoire en voiture à 50 km/h du fait de la géométrie du giratoire et surtout parce que vous devez quand même être attentifs aux véhicules qui pourraient arriver sur votre gauche. Donc, le giratoire en lui-même a déjà un effet modérateur sur la vitesse et tous les aménagements qui vous ont été présentés, déjà dans le cadre de l'avant-projet, ont aussi un effet de modérateur de vitesse. D'autre part, pour l'instant en tous cas, les services cantonaux ne semblent pas favorables à une limitation de vitesse sur cette avenue de Lavaux qui restera une route cantonale.

Pour répondre à la question du conseiller Kuonen, j'aimerais commencer par vous rassurer, M. le Conseiller Kuonen. Je vous remercie déjà de nous avoir transmis votre intervention cet après-midi. Je peux vous assurer qu'il n'y aura pas d'appel d'air ou d'accroissement de l'offre pour le transport individuel motorisé, bien au contraire. Tout le dimensionnement des charges de trafic de ce projet pour le bus à haut niveau de service est basé sur une légère diminution des charges de trafic, à terme, sur les axes pulliérans. Tout ça, ce n'est évidemment pas de la sculpture sur nuages, mais c'est basé sur des chiffres réels, sur des comptages, vous l'avez dit vous-même. Vous avez constaté vous-même que le trafic avait quelque peu diminué sur la rue de la Poste aussi. Ces comptages sont réguliers. Ils sont effectués par Lausanne Région tous les 5 ans en principe. Là, il y a un écart un peu différent parce qu'on a voulu tenir compte des grands projets qui étaient sensé commencer dès 2015 au centre-ville de Lausanne et le dernier comptage global a été avancé à 2014. On en a donc eu en 2005, 2010, 2014 et après vous avez à chaque fois encore des comptages intermédiaires, le dernier ayant eu lieu en 2017. Donc, on a vraiment des marqueurs, je dirais tous les 2 ans et demi environ qui nous donnent ces charges de trafic et, effectivement, entre 2010 et 2015, il y a eu une très grosse diminution du fait de l'entrée en service du métro M2. Ensuite, cela a continué à diminuer, mais plus modérément, ou à se stabiliser, ça dépend de l'axe routier. Donc, des chiffres basés sur des comptages réels.

Pour ce qui est de l'avenue du Tirage et du trafic qu'il devrait y avoir dans le sens montant sur cette avenue, les chiffres sont basés sur les véhicules qui transitent actuellement par la rue de la Poste. Ils ne vont pas venir d'ailleurs que par l'avenue C.-F. Ramuz pour remonter le Tirage. C'est basé sur le fait que les gens qui veulent se rendre chez eux à Pully-Nord vont très probablement prendre le trajet le plus court.

Vous savez qu'il y a environ 300 mètres de moins en remontant le Tirage, en redescendant sur Clergère qu'en passant par la rue de la Poste, l'avenue Samson-Reymondin, la remontée sur l'avenue de Lavaux. Donc, effectivement, on estime à environ 2000 véhicules supplémentaires par jour sur l'avenue du Tirage.

Effectivement, nous partageons aussi vos préoccupations sur la pollution de l'air mais je dirais que globalement cette pollution devrait diminuer puisque 2000 véhicules environ par jour qui parcourent chacun 300 m de moins, cela fait environ 600 km de moins par jour, donc 600 km de moins produisant des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, globalement : baisse de la pollution. Voilà ce que je peux vous répondre pour peut-être tempérer un peu vos inquiétudes, mais ce que votre conseil doit retenir ce soir c'est que tout ce projet est basé sur des chiffres qui tablent sur une très légère baisse des charges de trafic sur l'ensemble des axes de Pully. C'est évidemment le but de ce projet. Ce que la Municipalité souhaite, c'est la continuation du report modal, c'est-à-dire que les habitants de Pully, Lutry et Paudex prennent plutôt un bus qui fonctionne bien, qui a une cadence élevée et surtout une régularité élevée que d'utiliser leur voiture pour se rendre au centre-ville de Lausanne. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller municipal. La discussion se poursuit. Y a-t-il des interventions dans la salle ? A qui puis-je donner la parole ? Etes-vous satisfait des réponses données ? Cela semble être le cas.

M. Remo Kuonen demande la parole :

Oui, je remercie beaucoup M. Zolliker de ses réponses, certainement tout à fait circonstanciées. Néanmoins, elles ne me convainquent pas du tout dans la mesure où on sait certainement qu'une partie du trafic qui vient de Lausanne-Sud passe actuellement par l'av. Général-Guisan pour remonter devant la Damataire, en partie pour aller sur Pully-Nord. Or, si on offre deux bidirectionnelles au centre de Pully, certainement que beaucoup d'automobilistes provenant du sud de Lausanne emprunteront plus facilement la remontée de l'av. du Tirage pour déboucher sur l'av. de Lavaux au lieu de prendre par la Damataire, par exemple. Personnellement, j'en suis convaincu.

Vous disposez, comme vous dites, de certains comptages. Certes, mais la projection du nombre de véhicules qui remonteront l'av. du Tirage, pour moi, actuellement, reste de la sculpture sur nuages, tout simplement parce qu'il n'y a aucun chiffre avéré ni aucun chiffre objectif à ce sujet et on ne peut pas simplement calculer le report du trafic motorisé qui va actuellement sur la rue de la Poste – Samson-Reymondin pour remonter sur la Clergère parce qu'on ne sait pas exactement combien de véhicules traversent la ville de Pully par la rue de la Poste et remontent sur la Clergère. On ne connaît pas ce nombre-là ! Je n'ai entendu aucun chiffre à ce sujet et vous-même en commission nous avez dit qu'il n'y avait pas de chiffres. Alors, voilà. Bien entendu, il y a encore d'autres éléments mais que je n'aborderai pas ici. Parce que la sécurité sur l'av. du Tirage, qui est une espèce de toboggan pour les automobilistes qui descendent à vitesse élevée, bien souvent, est extrêmement dangereuse et d'autant plus si elle est à bidirectionnel.

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Je dois quand même m'élever en faux contre certaines affirmations de M. le Conseiller Kuonen. On n'a pas évoqué de chiffres, on ne nous les a pas demandés, d'ailleurs, mais ils existent ! On dispose de tous les comptages des véhicules qui remontent l'av. de

Lavaux pour tourner à Clergère et remonter sur le ch. de Rennier. On a ces chiffres ! Je peux vous dire que les estimations qu'on vous donne dans le préavis et qu'on utilise pour dimensionner ces charges de trafic sont « scientifiquement » avérées. Elles sont élaborées par des ingénieurs-traffic. On peut d'ailleurs dire que quand on a fait des expériences, notamment avant la fermeture, par exemple, du pont du Prieuré à la circulation et qu'on a essayé d'estimer le nombre de véhicules qui passeraient par la suite à l'av. Samson-Reymondin, et bien, je peux vous dire que les estimations qui avaient été faites par les ingénieurs-traffic et les comptages qui ont été faits par la suite correspondaient à quelques infimes pour-cents près. Donc, je crois que les estimations et les calculs qui sont faits sont tout de même relativement fiables.

M. Patrick EPERON demande la parole :

Suite à cette discussion, je tiens, par rapport à mon expérience professionnelle, à saluer les réponses du municipal Zolliker qui correspondent exactement aux données que j'ai l'occasion de traiter régulièrement dans mon activité professionnelle. Cela dit, le véritable enjeu pour l'agglomération lausannoise dans son ensemble ces prochaines années sera de gérer le chaos routier annoncé aux environs de 2024. Je vous rends attentifs à cette date. Pourquoi ? Parce qu'en 2024 nous aurons en même temps les travaux pour l'extension de la gare CFF de Lausanne, la création du métro M3, la prolongation du tram Flon – Renens et les travaux sur la ceinture autoroutière de Lausanne, notamment pour la suppression du goulet d'étranglement de Crissier. C'est donc ça qui va nous occuper très probablement ces prochaines années, bien plus que ces questions de véracité de comptes de circulation. Merci.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller. La discussion se poursuit. S'il n'y a pas de demande d'intervention, la discussion va être close. Elle est close. Nous pouvons maintenant passer au vote sur les conclusions du préavis 1-2019 qui sont affichées à l'écran :

« Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°1-2019 du 13 février 2019,
 vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
 vu le rapport de la Commission d'urbanisme,
 vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'793'000.00 afin de financer les études du projet d'ouvrage du projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) comprenant le réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz, et la modernisation des infrastructures des services industriels à l'intérieur de ce périmètre, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum ».

Les conclusions du préavis 1-2019 sont approuvées à l'unanimité.

2.6. Préavis 2-2019 Chemins des Vignes et du Pré de la Tour - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain - Crédit demandé CHF 4'793'000.00

Le Président :

J'invite M. le Conseiller communal Daniel Hammer, président de la commission ad hoc, à venir à la tribune pour présenter et commenter le rapport de dite commission.

M. Daniel HAMMER, président de la commission ad hoc :

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de CHF 4'793'000.00 afin de financer les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement des conduites industrielles, de modernisation d'un site de collecte de déchets et de réaménagement urbain aux chemins des Vignes et du Pré de la Tour. Je souhaite d'abord remercier M. le Conseiller municipal Zolliker et M. Lassueur, chef de service, pour la qualité de leurs explications lors de la séance qui s'est tenue le 12 mars – nous avons fait une séance unique. Mes remerciements vont également aux membres de la Commission pour leur collaboration à la fois agréable et efficace.

Quelques informations maintenant si vous le souhaitez par rapport à ce préavis. Premièrement, c'est le piètre état des réseaux d'assainissement existants sous le chemin des Vignes et le sentier des Lutins ainsi que l'état de vétusté de la conduite d'eau potable au ch. des Vignes qui a inspiré ce préavis à la Municipalité. Ces travaux présenteraient également l'avantage de permettre la mise en séparatif de tout un bassin versant. Aux membres de la Commission qui s'inquiétaient des conséquences financières d'éventuelles découvertes archéologiques pendant les travaux, il a été répondu que les coûts y relatifs seraient pris en charge par le Canton. Des tubes de réserve seront également posés – pour autant que vous acceptiez le préavis sous revue – lors de ces travaux pour permettre, plus tard peut-être, de relier les bornes d'alimentation pour véhicules électriques.

Les séances d'informations aux riverains et à la direction du collège de Mallieu organisée par la Direction des travaux et des services industriels ont également mis en lumière les attentes concrètes de la part des usagers du collège de Mallieu et des habitants aussi. Des attentes en matière d'aménagement qui permettent d'améliorer la sécurité des écoliers et des usagers à la sortie du collège de Mallieu. Ces aménagements font partie intégrante du préavis qui vous est soumis ce soir. Pour rappel, seuls les travaux concernant l'aménagement urbain et routier sont payés par l'impôt, le reste étant financé par les taxes affectées. A l'image de la Commission des finances qui, le 8 mars a accepté le présent préavis, c'est à l'unanimité de ses membres que votre commission vous recommande d'approuver lesdites conclusions. Merci.

Le Président :

Merci, M. Hammer. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant comme de coutume de limiter vos interventions, s'il y en a, exclusivement à ce sujet. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer au vote.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. J'ouvre la discussion. A qui puis-je passer la parole ? Il n'y a pas de question, pas d'intervention dans la salle. Je vais donc clore la discussion. Elle est close.

Nous pouvons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 2-2019 qui sont affichées à l'écran :

« Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°2-2019 du 19 décembre 2018,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet d'aménagements routiers, urbains et paysagers, le réaménagement d'un écopoint, la mise en séparatif et le renouvellement des conduites industrielles aux chemins des Vignes et du Pré de la Tour, soumis à l'enquête publique du 8 mai au 8 juin 2018 ;

2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 4'793'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement des conduites industrielles, de modernisation d'un site de collecte des déchets et de réaménagement urbain aux chemins des Vignes et du Pré de la Tour, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :

a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;

b) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés à la requalification des aménagements urbains et paysagers ;

c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;

d) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;

e) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;

f) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;

g) par annuités égales sur 15 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux ordures ménagères et aux déchets ».

Les conclusions du préavis 2-2019 sont approuvées à l'unanimité.

2.7. Préavis 3-2019 Quartier des Boverattes - Chemins de Rennier, des Boverattes, de Leisis, de la Reine Berthe, de Clair Matin, du Viaduc et du Caudoz - Renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully, mise en séparatif et aménagements routiers - Crédit demandé CHF 3'430'000.00

Le Président :

Je remercie Madame la Conseillère Odile Cuénoud Gonzalez de présenter et commenter le rapport de la commission ad hoc qu'elle a présidée.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ, présidente de la commission ad hoc :

Notre président l'a soulevé en préambule de ce conseil : le 11 mars dernier a eu lieu la cérémonie de la 1^{ère} pierre du quartier des Boverattes qui accueillera bientôt près de 300 personnes et nous pouvons nous en réjouir. Notre commission ad hoc s'est penchée sur les travaux et les coûts de l'adaptation des infrastructures et des routes autour de ce quartier faisant l'objet de ce préavis n° 3-2019. La Commission tient à remercier la présence de M. le Municipal Zolliker pendant notre séance du 11 mars ainsi que celle du chef de service, M. Lassueur et du chef de projet, M. Brassat, qui ont dûment et parfaitement répondu à nos questions.

Je ne vais pas vous lire le long rapport qui vous a été transmis mais je résumerai deux points des questions qui ont surgi lors de cette commission. Tout d'abord, il a été question du nombre de places de parc restreint dans le quartier qui inquiétait certains commissaires et il nous a été précisé à ce sujet que la Municipalité n'est pas tenue de rajouter des places de parc sur le domaine public vu qu'il s'agit d'un quartier avec parking souterrain qui prévoit déjà le nombre de places de parc pour voitures, pour véhicules motorisés à deux roues et pour vélos. Donc, les places de parc supplémentaires que prévoit ce préavis sont, au vu de la place limitée à disposition sur ces routes étroites, jugées tout à fait suffisantes.

Ensuite, nous avons discuté de plusieurs possibilités de favoriser la mobilité douce dans ce quartier et en particulier en rapport avec le manque de pistes cyclables que nous regrettons. Il nous a été expliqué que, s'agissant d'une zone à 30 à l'heure, il n'y avait pas d'obligation légale de rajouter des pistes cyclables et que, de toute façon, les mobilités douces auraient la priorité dans ce quartier. Alors, ce préavis compte aussi de nombreux points positifs comme la mise en réseau séparatif pour l'évacuation des eaux, mais vous aurez pris note de cela tout aussi bien que moi. Donc, je ne m'attarderai pas plus, mais avant de conclure et de repasser la parole, je précise encore que la Municipalité va présenter un amendement à ses propres conclusions. Le point 2 des conclusions va être supprimé car la dernière opposition a été retirée et un accord a pu être conclu avec les propriétaires concernés.

Donc, au vu des justifications qui nous ont été données, les membres de la Commission ont voté à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis et nous vous recommandons donc d'en faire de même. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, Mme Cuénoud Gonzalez. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons passer au vote.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le fond. A qui puis-je passer la parole ?

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, au nom de la Municipalité, j'ai le plaisir de vous présenter l'amendement qui a été annoncé par la présidente de votre commission ad hoc et je vais vous le lire. La Municipalité informe votre conseil qu'en date du 10 mars 2019 M. et Mme Philippe et Pamela Zell, propriétaires de la parcelle 2083 à Pully ont formellement retiré leur opposition qu'ils avaient déposée contre le projet d'aménagement routier et urbain au quartier des Boverattes mis à l'enquête du 20 avril au 22 mai 2018 et objet du préavis 3-2019 qui vous est présenté ce soir. L'accord est décrit au chapitre 6.1.2.1.1. du préavis ayant été signé par la Municipalité est les époux Zell le 4 mars dernier. Ceux-ci n'avaient plus aucun motif de s'opposer au projet. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité, comme l'art. 83 al. 2c du règlement du Conseil communal l'y autorise, propose à votre conseil d'amender le préavis n° 3-2019 en supprimant le point 2 de ses conclusions. Les nouvelles conclusions sont les mêmes que celles que vous avez dans le préavis, l'art. 2 étant supprimé, l'art. 3 devenant l'art. 2 et ainsi de suite. J'ai le plaisir de transmettre cet amendement à notre président.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller municipal. Vous avez les conclusions amendées à l'écran. La discussion est ouverte. Il y avait une intervention de la part de M. Abbet.

M. Florian ABBET :

Oui, merci, M. le Président. Dans le cadre de ce projet, le chemin de Reine-Berthe à sens unique est réaménagé sans qu'un contre-sens cyclable y soit proposé. Il serait bienvenu que la création de contre-sens devienne la règle et que si cela est objectivement impossible les raisons soient explicitement indiquées. Je souhaiterais donc savoir pour la rue précitée si l'aménagement de contre-sens cyclables a été étudié et, si oui, les raisons qui ont amené à son abandon. De manière plus générale, je souhaiterais connaître la politique et les critères de la ville de Pully pour les aménagements de contre-sens cyclables et si des objectifs chiffrés de nouvelles installations sont prévus. Merci.

Le Président :

Merci, M. Abbet. La Municipalité désire-t-elle répondre maintenant ou répondre globalement à l'ensemble des questions qui pourraient être posées ? *M. Zolliker répond que la réponse sera donnée plus tard.*

Merci, M. Abbet. Il sera répondu à votre question tout-à-l'heure. La discussion se poursuit. Qui souhaite s'exprimer ? Personne. Donc, la parole est à vous, M. Zolliker.

M. Marc ZOLLIKER, municipal :

Merci, M. le Président. Je vais donc tenter de répondre à la question de M. le Conseiller Abbet. En règle générale, nous essayons toujours de mettre en place des contre-sens cyclables si cela est possible. A mon sens – je n'ai pas la réponse formelle ce soir – mais probablement que dans le cas du ch. de la Reine-Berthe, le gabarit routier à disposition est insuffisant pour introduire un contre-sens. Je m'engage à vérifier encore si cela serait possible ou non. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller municipal. La discussion est toujours ouverte. Personne ne souhaite s'exprimer. Je vais donc passer au traitement de l'amendement déposé par la Municipalité. Cet amendement, suppression du chiffre 2 des conclusions et adaptation de la numérotation subséquente, parle de lui-même et n'a vraisemblablement pas besoin de longs débats.

Je me dois tout de même de vous poser la question : quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Je dois également, conformément à notre règlement actuel, soumettre cet amendement à votre approbation par un vote dont l'issue crée un suspense insoutenable ... et dois vous rappeler que vous gardez après ce vote votre totale liberté de vote sur l'ensemble des conclusions.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Avant de clore la discussion maintenant sur les conclusions amendées, quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Personne.

La discussion est donc close.

Nous pouvons passer au vote sur les conclusions amendées du préavis 3-2019 qui sont affichées à l'écran :

« Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 03-2019 du 13 février 2019,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet d'aménagements routiers, urbains et paysagers, la mise en séparatif et le renouvellement des conduites industrielles aux chemins de Rennier, des Boverattes, de Leisis, de la Reine Berthe, de Clair Matin, du Viaduc et du Caudoz, soumis à l'enquête publique du 20 avril au 22 mai 2018 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 3'430'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de renouvellement et de renforcement des infrastructures de la Ville de Pully et des réseaux tiers, de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de réaménagements routiers aux chemins précités, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
 - b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;

- c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
- d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
- e) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ».

Les conclusions amendées du préavis 3-2019 sont approuvées à l'unanimité.

2.8. Propositions individuelles

2.8.1. Postulat « Réchauffement climatique et urbanisme » déposé par M. Alexis BALLY

Le Président :

Je vous ai déjà fait part du dépôt, le 3 mars dernier, d'un postulat, lequel vous a été transmis le 9 mars, de la part de M. Alexis Bally, intitulé : « Réchauffement climatique et urbanisme ». Le délai réglementaire de 7 jours étant plus que satisfait, nous allons donc traiter ce postulat aujourd'hui, conformément à l'art. 77 al. 2 de notre règlement. Nous allons ainsi entendre dans un premier temps, successivement, l'auteur du postulat, puis la Municipalité, puis, enfin, le président sur la proposition. C'est l'art. 68 al. 1 qui fixe cet ordre d'entrée en scène. J'invite maintenant M. Alexis Bally à venir présenter à la tribune son postulat. Vous avez la parole.

M. Alexis Bally :

Je pars de l'idée que vous avez tous lu le texte du postulat et que vous en avez discuté au sein de vos groupes. J'ajouterai juste qu'il n'y a pas besoin d'être expert pour avoir constaté durant le dernier été la différence de température entre une place asphaltée, par exemple la place de la gare et une surface verte et arborisée. Au vu des hausses de températures qu'on nous annonce et en même temps de la densification des constructions en milieu urbain avec pour corollaire la disparition des espaces verts et de l'arborisation, nos villes vont rapidement devenir invivables si on ne fait rien déjà maintenant. De nombreuses villes ont déjà fait le pas et ont pris des mesures ou ont prévu d'en prendre. Par ailleurs, l'OFEV publie une brochure qui détaille les possibilités au moins d'atténuer l'effet du réchauffement mais nous aurons l'occasion, je l'espère, de discuter de tout ça en commission puisque je demanderai le renvoi en commission justement. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Bally, pour l'introduction à ce point de l'ordre du jour.

Je passe maintenant la parole à la Municipalité. Qui veut s'exprimer en son nom ? La Municipalité ne veut pas s'exprimer à ce stade.

Je me bornerai pour ma part à m'exprimer sur la recevabilité formelle de ce postulat sur laquelle votre conseil doit se pencher selon l'art. 67 al. 3 de notre règlement. Il est selon moi recevable dans la mesure où il satisfait toutes les exigences de forme et de fond d'un postulat, en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

Je dois ouvrir maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat et, en l'absence de discussion, je le considérerai comme recevable sur le plan formel. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Il est donc considéré comme recevable.

Selon l'art. 68 al. 2 de notre règlement amendé, le Conseil peut maintenant

- soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité si un cinquième des membres présents, soit, nous étions 74 mais je pense que nous sommes maintenant 75, divisé par 5 égale ... Monsieur le Secrétaire (surpris) ? ... (rires dans l'assemblée). *Le secrétaire répond 15.* L'appui de 15 membres du Conseil est nécessaire pour cela ;
- soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité éventuellement assortie d'un délai particulier ».

M. Bally vient de le rappeler. Il demande le renvoi à une commission chargée de préavis sur la prise en considération.

J'ouvre maintenant la discussion sur ce postulat.

Mme Lena LIO demande la parole :

Le groupe UDC Pully est bien conscient de la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre les effets du réchauffement climatique. Nous sommes naturellement attachés à la défense de la qualité de vie des Pulliérans. Toutefois, la discussion que nous avons eue au sujet du postulat de M. Bally a fait apparaître des divergences d'opinions de natures variées sur ce postulat. En conséquence, notre groupe a opté pour la liberté de vote. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Lio. La discussion se poursuit. Qui souhaite prendre la parole ? Personne. Je vais donc clore la discussion sur la proposition qui figure à l'écran. La discussion est close.

Je remercie ceux et celles d'entre vous qui appuyez la proposition de renvoi de ce postulat à une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et le renvoi à la Municipalité de le manifester en levant la main munie d'un carton orange.

Il y a manifestement plus de 15 conseillères et conseillers qui appuient cette demande. Le postulat est donc renvoyé à une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité. Le Bureau désignera cette commission lors de sa prochaine séance. M. Bally, je vous remercie. Vous pouvez regagner votre place.

2.9. Divers

2.9.1. Interpellation de Mme Muriel Thalmann « Réfectoire Arnold Reymond : à quand un réfectoire attractif, adapté aux modes de vie de nos jeunes ? »

Le Président :

Nous allons traiter tout d'abord les interpellations et ceci dans leur ordre chronologique. Je ne sais pas si la Municipalité souhaite répondre à l'interpellation que Mme Thalmann avait déposée en date du 13 décembre dernier ?

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, la réponse à l'interpellation de Mme Thalmann a été déposée sur vos tables de manière à ce que cela soit non seulement peut-être plus complet qu'une réponse orale mais que cela puisse rester soigneusement classé dans vos archives pour vous y référer en temps utile.

Le Président :

Elle n'est pas arrivée jusqu'à moi, raison pour laquelle je n'en ai pas fait état tout à l'heure. *A l'Assemblée :* Vous l'avez bien sur vos tables ? *Réponse :* oui. Parfait ! Dès lors, Mme Thalmann, je me tourne vers vous, souhaitez-vous vous exprimer ?

Mme Muriel Thalmann :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je suis satisfaite et contente de savoir qu'un masterplan va être mis en place et qu'il y aura une étude complète des infrastructures qui comprendront aussi le réfectoire. Donc, je remercie la Municipalité pour sa réponse et j'espère que ce sera fait rapidement. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, Mme Thalmann. La discussion est toujours ouverte sur votre interpellation et sur la réponse donnée par la Municipalité. Quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Mme Thalmann souhaitez-vous – j'imagine que vous l'auriez certainement déjà exprimé – proposer une résolution qui devrait être soumise au vote ? Ce n'est pas le cas. Nous poursuivons donc notre ordre du jour.

2.9.2. Interpellation « Pully peut-elle sauver la planète ? » déposée par M. Dimitri SIMOS au nom du groupe des Verts

Le Président :

Vous avez tous reçu le texte de cette interpellation lundi dernier, laquelle a besoin du soutien de cinq membres au minimum de notre conseil pour pouvoir être développée. Qui soutient cette interpellation ? Je vois, M. Simos, qu'il y a certainement plus que cinq voix pour soutenir votre interpellation. Vous pouvez donc la développer. Vous avez la parole.

Une voix dans l'Assemblée : Il en faut 15.

Le Président répond : non, c'est 5. Quinze, c'était avant pour les postulats et les motions.

M. Dimitri Simos :

Ce n'est pas demander la lune que de sauver la terre. Des manifestations monstres le 18 janvier, le 2 février et le 15 mars derniers ont montré la prise de conscience collective de notre jeunesse face à la crise climatique. Mais sauver le monde n'est pas uniquement la responsabilité de la jeunesse, c'est notre devoir à tous. Enfants, nous rêvions d'être des super héros. Voilà enfin l'occasion de montrer ce que nous valons individuellement et collectivement. Au niveau communal, nous avons notre rôle à jouer. Le Régional avait révélé dans son édition du 28 février 2019 que Lausanne a baissé ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % entre 2005 et 2016 alors même que sa population augmentait et la ville vise à baisser de manière supplémentaire de 20 % ses émissions. Montreux aussi suit l'évolution de ses rejets de CO2 et ses émissions ont chuté de plus d'un tiers entre 2000 et 2014.

A Pully, bien souvent à l'initiative du Conseil communal tous partis confondus, nous avons nous aussi mis en place des mesures pour effectuer la transition écologique avec l'inscription au Label Cité de l'Energie. Mais, des questions demeurent et c'est le sens de cette interpellation. La ville de Pully suit-elle ses émissions de CO2 et, auquel cas, sait-on si nous aussi nous sommes en mesure de les diminuer ? Quels sont les objectifs à l'horizon 2050 et quelles sont les mesures que Pully met aujourd'hui en place pour lutter contre le réchauffement climatique et qu'elle souhaite mettre en place à l'avenir ? « Plus de planète, plus de raclette », disent nos cadets avec sagesse ! Alors, montrons que nous aussi nous sommes plus chauds que le climat ! Merci.

Le Président :

Merci, M. Simos. Je me tourne maintenant vers la Municipalité. Souhaitez-vous répondre maintenant ou lors de la prochaine séance ?

M. Marc Zolliker, municipal, demande la parole :

C'est ma soirée, mais j'ai déjà beaucoup travaillé ce soir. Donc, je ne répondrai pas ce soir et la Municipalité ne répondra pas ce soir à l'interpellation de M. le Conseiller Simos. Non, plus sérieusement, pour pouvoir répondre de façon sérieuse et exhaustive à cette interpellation et en vertu de l'art. 70 du règlement de notre conseil, al. 3, la Municipalité répondra à cette interpellation lors de sa prochaine séance.

Le Président :

Merci. Rendez-vous est donc pris.

Nous sommes toujours au chapitre des divers. M. le Conseiller Roy m'avait annoncé qu'il souhaitait prendre la parole.

2.9.3. M. Eugène ROY :**Grands arbres**

Permettez-moi de réagir à la réponse qui m'a été donnée en décembre lors de notre dernière séance. Il s'agissait des grands arbres plantés avec chaque nouvelle construction et le suivi qui leur est donné par la suite. Je n'ai pas réagi tout de suite, n'étant pas certain d'avoir compris l'ensemble des données qui m'étaient apportées. Après relecture dans le procès-verbal, et là, vous me direz si je me trompe dans mes conclusions, je ne vois aucun suivi des autorités communales concernant les grands arbres que les propriétaires ont eu obligation – obligation ! – de planter. A moins que ces derniers ne s'approchent de la Commune pour une question d'élagage ou d'abattage

desdits arbres. Donc, ce n'est qu'en cas d'abattage ou d'élagage qu'on se préoccupe des arbres.

Ces arbres ne sont pas répertoriés. Personne ne se soucie qu'ils grandissent en sagesse et en grâce, enfin, pour les arbres, c'est plutôt en hauteur, en volume et en vigueur. Cela fait que certains propriétaires avec de grands immeubles n'ont plus de grands arbres. Je suppose qu'ils étaient trop encombrants, nécessitant pour les concierges trop de soin, ou qu'on avait besoin d'une place de parc, ou simplement que la tondeuse à gazon les a écorchés et fait sécher. Voilà des constatations pour le passé.

Pour le futur, je discerne une autre problématique concernant la plantation de grands arbres. Cela m'a paru évident au vu des deux grands immeubles qui se construisent pas loin de chez moi. Où va-t-on pouvoir planter ces grands arbres pour qu'ils puissent s'épanouir et ne soient pas menacés ? Et où auront-ils assez d'eau pour survivre ? Les grands garages souterrains qui sont construits actuellement vont jusqu'aux limites des propriétés. Ces garages seront végétalisés, bien sûr, mais impossible d'y planter de grands arbres. La partie du terrain qui n'est pas construite et où cela serait possible reste souvent très congrue. Si à cela vous ajouter le fait que vous ne pouvez pas planter un futur grand arbre à moins de 4 m des limites de votre propriété, il y a fort à parier que l'arbre planté deviendra vite gênant ou mal placé pour les voisins. L'arbre qui est encore de petite taille sera alors facilement coupé quelques années plus tard ou séchera faute de soin approprié.

Je propose au Conseil que dans un premier temps il reconnaisse qu'il y a là une problématique pour ces grands arbres et que, par la suite, une commission s'en saisisse et envisage quelles sont les mesures à prendre. Les étés caniculaires que nous affrontons nous y oblige. C'est une situation nouvelle et nous avons plus que jamais besoin de ces grands arbres. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller Roy. Je m'interroge sur la qualification de votre intervention. Il ne peut pas s'agir d'une motion ou d'un postulat – d'ailleurs vous ne la qualifiez pas comme telle – car je ne suis pas sûr qu'elle satisfasse aux conditions formelles et en tous cas pas au délai de 7 jours avant notre réunion pour son dépôt. Vous ne la qualifiez pas non plus d'interpellation. Je me permets donc de la traiter comme une question ? *M. Roy approuve.* C'est une question ! Est-ce que la Municipalité souhaite répondre à cette question maintenant ou à la prochaine séance ? *Réponse : à la prochaine séance.* Monsieur Roy, il sera répondu à votre question à la prochaine séance.

Merci beaucoup, nous sommes toujours au chapitre des divers. Qui souhaite s'exprimer ?

2.9.4. Mme Isabelle KRENGER demande la parole :

- 1. Intensité éclairage public nocturne**
- 2. Action internationale éclairage monuments historiques**
- 3. Positionnement de la Municipalité par rapport aux antennes 5G**

J'ai encore trois questions pour M. Zolliker. Il ne faut pas qu'on le laisse partir sans avoir encore quelque chose à réfléchir !

La première est la suivante : on avait parlé d'une option de diminuer l'intensité de l'éclairage public la nuit, à partir de minuit, par exemple. Est-ce que cette option est effective ?

La deuxième question : est-ce que Pully veut participer à l'action internationale de couper l'éclairage des monuments historiques pendant une heure samedi soir ?

La troisième, enfin : comment la Municipalité se positionne-t-elle par rapport à la polémique de l'installation des antennes 5G. Voilà. Merci, M. Zolliker. Je m'excuse de ne pas avoir envoyé mes questions à l'avance. S'il le faut, je le ferai demain matin.

Le Président :

Donc, M. Zolliker, vous avez le choix entre attendre les questions demain matin et répondre maintenant.

M. Marc ZOLLIKER, municipal :

Je vais répondre en tous cas à la première question qui concerne l'intensité de l'éclairage public la nuit et sa baisse entre minuit et 5 heures du matin. Effectivement, elle se pratique à Pully dans toutes les zones résidentielles, les zones à 30 km/h où cette intensité diminue d'environ 30 à 40 % durant cette période de la nuit. Pour ce qui est de l'éclairage des monuments, vous me pardonnerez, j'espère, mais je n'ai même pas entendu parler de ce grand mouvement que vous citez.

Concernant les antennes de téléphonie mobiles de 5G, je me permettrai de vous répondre lors de notre prochaine séance.

2.9.5. M. Alexis BALLY demande la parole :

Construction Jardin des Désertes

Il s'agit d'une question. Vous vous souvenez du plan de quartier dit Les Jardins des Désertes, objet du préavis 09-2012. Dérogeant au PGA qui classait l'endroit en zone villas, le plan de quartier permet la moyenne densité ce qui, du coup, se traduit par une substantielle plus-value pour les parcelles concernées. Les intentions de l'unique propriétaire se résument comme suit, je cite le préavis : « réaliser des immeubles dans le cadre d'une fondation à but non lucratif, léguer son terrain à cette fondation, cette fondation devant assurer la pérennité du projet, concevoir des appartements sur un seul niveau adaptés à des personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées ». A notre conseil, le plan de quartier a été vendu comme un projet désintéressé quasi philanthropique. Or, la Feuille d'avis officiels du 15 mars (FAO), annonce la dissolution de la fondation. D'où mes questions : les objectifs généreux du plan de quartier, tels que formulés au point 2.1 du préavis sont-ils encore actuels ? Le fait de confier la suite à la coopérative Maison ouvrière permettra-t-il d'atteindre ces objectifs ?

Je précise qu'à l'époque, j'avais soutenu le plan de quartier en raison des objectifs précités ainsi que des buts de la LAT appelant à densifier les centres. Je sais aussi qu'un communiqué de presse annonçait le début des travaux et la destination des constructions, mais je suis persuadé que beaucoup ne l'ont pas lu et qu'une réponse de la Municipalité permettra de calmer les esprits. Je vous remercie.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, chers collègues, je remercie tout d'abord le conseiller Alexis Bally de m'avoir envoyé ses questions hier en fin d'après-midi. Il

est ensuite revenu vers moi pour me dire qu'il se contenterait que je vous donne une lecture, j'espère la plus précise possible, du communiqué de presse qui est paru, car il est effectivement possible que certains d'entre vous ne l'aient pas vu. Ce communiqué a été publié par La Maison Ouvrière, société coopérative immobilière. Il est paru dans le journal Le Régional. Ce communiqué dit la chose suivante : « La construction pour seniors du Jardin des Désertes à Pully devrait commencer dès cet automne. En effet, durant l'été, il a été créé une société anonyme, Le Jardin des Désertes SA, détenue entièrement par la société coopérative immobilière La Maison Ouvrière, un partenaire important du logement social à Lausanne. C'est cette société qui, sur décision du Conseil de la fondation, Le Jardin des Désertes, vient de recevoir le terrain donné par la propriétaire, initiatrice du projet, il y a de nombreuses années et qui a récemment obtenu le permis de construire exécutoire de la commune de Pully. Le projet vise à réaliser 21 appartements répartis entre trois petits immeubles puis à les relouer à prix coûtant, principalement à des seniors. La construction bénéficiera de toutes les facilités requises pour de tels locataires et sera bien desservie par les transports publics. Il reste quelques formalités administratives à régler en relation avec des problèmes fonciers mais les travaux proprement dits devraient débuter comme dit précédemment avant la fin de l'année. Ils se dérouleront sur une période d'environ 2 ans étant donné la nécessité de construire par étapes, compte tenu de la morphologie en pente du terrain. Le maître de l'ouvrage se réjouit de pouvoir mettre en œuvre ces travaux dans une perspective de développement durable ». Est-ce que cette réponse vous satisfait, M. Bally. *M. Bally l'exprime.* Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller municipal. Nous sommes toujours au chapitre des divers. Qui souhaite s'exprimer ?

2.9.6. M. Robin CARNELLO demande la parole :

Championnats vaudois de gymnastique aux agrès

J'attendais que les points plus officiels et administratifs soient terminés avant de vous parler du petit flyer que j'ai déposé sur vos tables. En effet, les 18 et 19 mai, Pully sera l'épicentre de la gymnastique avant la fête fédérale en 2025 puisqu'on aura les Championnats vaudois de gymnastique aux agrès de sociétés. On accueillera 44 clubs de tout le Canton et près de 1600 gymnastes. Je profite de cette occasion pour remercier la Municipalité et les services communaux pour leur appui dans l'organisation de cette manifestation mais également pour vous communiquer que j'aurai le plaisir de vous recevoir lors de ces journées afin d'encourager les gymnastes pulliérans et vaudois. Profitez-en ! Les compétitions ont lieu de 8h jusqu'à 17h en continu et j'espère pouvoir vous y croiser les 18 et 19 mai à l'Arnold Reymond. Merci pour votre attention.

2.9.7. Mme Nadia PRIVET demande la parole :

1. Championnats vaudois de gymnastique aux agrès

2. Chasse du lapin de Pâques

J'ai commencé cette séance, je vais la finir. Je voulais remercier Robin Carnello pour tout son travail dans le cadre de ce Championnat vaudois et le merveilleux repas de soutien dont on a bénéficié, pour ceux qui se sont inscrits.

Vous connaissez aussi maintenant la merveilleuse association de Pully Passion – les commerçants qui organisent la St-Nicolas depuis 4 ans – et nous organisons cette année la deuxième édition de la chasse du lapin de Pâques. Nous avons décidé de changer le concept. Au lieu d'aller chercher des œufs, nous allons chercher un lapin qui a perdu ses œufs et qui va lever une énigme, à savoir : où sont tous les œufs ? Cela se passera le mercredi 10 avril, de 10h à 18h ; bien sûr gratuit. Tous les participants sont récompensés et les meilleurs auront un magnifique lot. Le tout offert par l'Association des commerçants. Je vous remercie et je vous attends le 10 pour la chasse énigmatique du lapin.

Le Président :

Merci, Mme Privet. Nous nous réjouissons de participer à cette chasse au lapin.

La séance n'est pas encore tout à fait terminée parce que quelqu'un peut encore prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Je vais donc clore cette séance. Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers et vous donne rendez-vous au 5 juin prochain ! Merci à toutes et à tous.

Fin de séance à 21h45

Le Président :

Jean-Denis Briod

Le secrétaire :

Bernard Montavon